

**COLLECTION  
COMPRENDRE**

LES DOSSIERS  
ACTION ENFANCE

N° 2

# Grandir frères et sœurs ensemble

Un pari sur l'avenir  
en Protection de l'enfance

 **ACTION  
ENFANCE**  
Fondation reconnue d'utilité publique  
*Grandir en Village d'Enfants  
et d'Adolescents*





#### DES CLÉS POUR COMPRENDRE

## Vous avez dit fratrie ?

Qu'est-ce qu'une fratrie ? Comment fonctionnent les liens fraternels ? En quoi contribuent-ils à la construction de l'enfant et du futur adulte ?



#### ÉCLAIRAGES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

## Placement, privilégier l'accueil en fratrie

Être placés frères et sœurs ensemble est-il une évidence ? Que dit la loi ? Est-ce toujours opportun de placer les enfants en fratrie ?



#### AU CŒUR DE NOTRE ACTION

## Accompagner des frères et sœurs dans la durée : le savoir-faire d'ACTION ENFANCE

Face à la complexité des schémas familiaux, comment ACTION ENFANCE accueille-t-elle les fratries ? Comment accompagne-t-elle chacun individuellement au sein du groupe de frères et sœurs ?



**Alain David**

PRÉSIDENT DE LA  
FONDATION ACTION ENFANCE

## Accueillir les frères et sœurs ensemble, est-ce une évidence ?

La loi du 30 décembre 1996 renforcée par celle du 3 juin 2016 pose le principe de ne pas séparer les frères et sœurs en situation de placement. La loi du 7 février 2022 rend même obligatoire le placement en fratrie, quand il est possible, et appelle à l'ouverture de 600 places supplémentaires sur le modèle des Villages d'Enfants.

Dès sa création en 1958, la Fondation ACTION ENFANCE s'est donnée pour mission de protéger et d'éduquer des enfants séparés de leurs parents, en les accueillant frères et sœurs ensemble au sein de ses Villages d'Enfants et d'Adolescents.

L'intuition de Suzanne Masson, sa fondatrice, qui était novatrice à l'époque, a été ainsi reconnue comme essentielle par le législateur.

Pourquoi proposer d'accueillir des fratries ? Est-ce toujours un modèle d'accueil pertinent aujourd'hui où de nombreuses familles sont recomposées ? Quelles sont les vertus et les limites de réunir et de faire grandir ensemble des frères et sœurs lors d'un placement ?

Le but de ce deuxième numéro de notre collection Comprendre est d'explorer ces questions au prisme des différentes études et expériences menées sur le terrain au contact de chercheurs, de professionnels de l'enfance et d'anciens enfants accueillis dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents.

À la Fondation, nous sommes convaincus que les liens fraternels, quand ils sont possibles et positifs, sont des appuis déterminants dans le parcours de vie des enfants qui nous sont confiés.

En ce sens, la loi Taquet de 2022 a été un accélérateur dans la prise en compte des liens fraternels telle que nous la pratiquons au sein de nos Villages d'Enfants et d'Adolescents. En partenariat avec les Conseils départementaux, cela nous conduit à étendre notre présence en France pour permettre à un plus grand nombre de frères et sœurs de partager leur enfance et de se (re)construire, ensemble.



DES CLÉS POUR COMPRENDRE

# Vous avez dit fratrie ?

**Qu'est-ce qu'une fratrie ? Qu'est-ce qui crée une fratrie ? Comment fonctionnent les liens fraternels ? Et en quoi contribuent-ils à la construction de l'enfant et du futur adulte ? Les relations fraternelles sont souvent les relations les plus longues de notre vie. Elles sont pourtant longtemps restées dans l'angle mort de la recherche en sciences sociales.**

Dans le monde, la majorité des enfants ont au moins un frère ou une sœur. Le premier enfant fait du couple une famille, le deuxième enfant crée la fratrie. Cette dimension biologique fonde la définition de la fratrie. Dans nos sociétés contemporaines, toutefois, cette définition doit être étendue. Avec les recompositions familiales, les demi-fratries et presque-fratries deviennent plus fréquentes. C'est alors la cohabitation, l'expérience de vie partagée qui

instaure le sentiment d'être membre d'une fratrie.

Pour la Fondation ACTION ENFANCE qui accueille et protège des frères et sœurs depuis près de 70 ans, il était important de se décentrer de la vision parentale, d'élargir le champ familial et d'investiguer le monde fraternel. Les relations fraternelles ne sont-elles pas, en principe, les plus longues de notre existence ? Et les frères et sœurs ne sont-ils pas les alter ego sur qui on peut – ou ne peut pas – compter ?



# Des liens biologiques aux familles recomposées

La fratrie n'existe pas sans parents ni filiation. Les membres d'une fratrie classique, ou naturelle, sont issus d'un même couple parental. Ils portent le même nom, partagent la même généalogie. Lorsque les ordres biologique et juridique se confondent, qu'un père ou une mère est partagé, on parle alors de « frères et sœurs de sang ». D'un point de vue juridique, la fratrie s'étend à l'adoption. Le cercle familial déjà, commence à s'ouvrir. Dérivé du latin *frater*, « frère », le terme 'Fratrie' désigne l'ensemble des frères et sœurs d'une même famille dans le lexique de la démographie (Académie française). « Dans son acception la plus commune actuellement, on est frère et sœur lorsque l'on a au moins un parent commun, par engendrement ou par adoption », précise l'anthropologue Agnès Martial. Il faut noter que si, en sociologie, le terme fratrie, entendu

comme ensemble de frères et sœurs d'une même famille, s'est imposé, les frères et sœurs eux-mêmes utilisent peu ce terme pour se désigner.

## CHAQUE FRATRIE EST UNIQUE

La taille de la fratrie, la répartition des sexes, la configuration, le rang de naissance et l'écart d'âge entre les enfants sont les cinq grands déterminants de la fratrie, sans que l'on sache précisément le poids de chacune de ces variables dans les relations fraternelles. Durant l'enfance, le rang de naissance et l'écart d'âge sont les deux variables les plus influentes.

Chaque fratrie a ainsi une morphologie singulière et évolutive qui va en partie gouverner les relations.

Pour être complet, il faudrait ajouter les conditions de vie familiale, la place que chacun occupe dans le cœur de ses parents et les éventuelles recompositions du couple parental.



Françoise Héritier, anthropologue

« La fratrie est le lieu primordial où s'expérimentent l'identité et la différence au sein d'une équivalence ».

## FRATRIES RECOMPOSÉES

Avec les recompositions familiales, une nouvelle sociologie des fratries se dessine. Dans les fratries élargies, cohabitent à temps plein ou temps partiel des frères et sœurs germains et/ou demis, et/ou quasi-frères et sœurs. Dans ces fratries recomposées, les enfants – ou au moins l'un d'entre eux – n'ont qu'un seul parent en commun. Parfois, aucun. Ils sont issus d'histoires familiales différentes et leur façon d'être frère et sœur s'appréhende différemment des fratries naturelles. Surtout, leur manière d'être une fratrie leur appartient totalement. Frères de sang, frères de lait, demi-sœur, demi-frère, sœur ou frère adoptif deviennent autant de façons de se déclarer frère ou sœur.

Si l'on peut faire une analogie entre fratries recomposées et fratries accueillies ensemble dans les maisons des Villages ACTION ENFANCE, la notion de quasi-frères/sœurs nous semble s'exprimer dans le fraternage souvent évoqué par les anciens enfants placés. « Il est comme mon frère » est une expression souvent entendue.



## La fratrie à l'aune des différentes disciplines des sciences sociales

- Dans la **mythologie**, la fratrie est le plus souvent associée à la rivalité et l'inceste. Caïn et Abel, Hémès et Rhodope, sans parler des Atrides...
- L'**anthropologie** met en évidence la force de la structuration du couple « aîné/cadet » dans les rapports familiaux et sociaux. Selon l'anthropologue et ethnologue Françoise Héritier : « C'est le lieu primordial où s'expérimentent l'identité et la différence au sein d'une équivalence ».
- En **psychanalyse**, la fratrie a longtemps été considérée comme un terrain secondaire par rapport aux relations parent-enfant. Elle est désormais reconnue pour sa complexité et son influence durable sur le développement psychique.
- Les **sociologues** évoquent principalement les liens frères-sœurs dans des contextes de carences parentales et, de plus en plus, dans le cadre des familles recomposées.
- La **psychologie** s'est davantage intéressée à l'aspect pathogène ou aux conflits internes à la fratrie, centrant son approche sur la rivalité fraternelle, l'enfant unique ou encore les fratries dont un des membres est handicapé mais présente la fratrie comme lieu d'apprentissage des interactions sociales.
- En **droit**, il n'existe tout simplement pas de droit de la fratrie, hormis l'interdiction de se marier entre frère et sœur, demi-frère et demi-sœur et le droit successoral.

# L'autre est un double

## AUX ORIGINES DU LIEN FRATERNEL

Au-delà – ou peut-être même avant – d'être dans une dynamique de rivalité quasi œdipienne pour se partager l'amour des parents, d'autres éléments plus archaïques, plus profonds, instaurent ce sentiment d'être une fratrie. « Ce petit frère, cette petite sœur est un alter ego. Le sentiment d'être les mêmes tout en étant différents, de reconnaître dans l'autre quelque chose de profondément semblable et, en même temps, la nécessité de ne pas se confondre avec lui ou elle, cette idée de miroir qui nous lie à nos sœurs, à nos frères, c'est ce qui fonde le sentiment fraternel », estime la psychologue Clémence Dayan. L'identification est le pivot du lien fraternel : je peux m'identifier à toi, être comme toi sans être toi. Le frère est d'abord identique avant de devenir différent (processus de différenciation qui permet de vivre l'un à côté de l'autre), un semblable sur lequel on peut s'appuyer pour grandir et évoluer. « Rivalité et complicité sont les deux grandes composantes du lien fraternel, dont la spécificité par rapport à d'autres liens familiaux est



**Olivia Troupel,**  
sociologue

**« Ce qui apparaît essentiel pour la dynamique familiale, c'est le partage quotidien d'expériences communes, la construction d'une histoire et de souvenirs communs. »**

d'être un lien horizontal. La rivalité, fondatrice du lien, précède l'amour et l'attachement. Le lien, c'est la façon dont l'autre existe à l'intérieur de soi », poursuit la psychologue. Aussi, il ne faut pas confondre lien et interactions. Les interactions peuvent être très fréquentes alors que le lien n'est pas de si bonne qualité. Et inversement, les interactions peuvent être rares mais le lien fort et soutenant.

Le rang de naissance est souvent évoqué comme déterminant dans l'élaboration des relations au sein de la fratrie. Ce que la psychologue Clémence Dayan récuse : « L'approche par la psychologie amène à prendre en considération toute l'ambivalence des liens fraternels. Rivalité et jalousie s'articulent – lorsque cela va bien – avec la complicité et l'attachement. De nombreuses études développementales montrent par exemple que

la place dans la fratrie n'est pas déterminante dans la future expérience fraternelle. Les affinités entre enfants, et la manière dont ces composantes de rivalité et de complicité se déploient, vont avoir une influence sur la teneur des relations. »

## PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE SOCIALISATION

Pour désigner la qualité des relations fraternelles, Olivia Troupel, maître de conférence en psychologie de l'enfant et de sa famille à l'université de Toulouse, distingue quatre types de fratries : consensuelle (avec un haut niveau de coopération et un bas niveau d'opposition) ; conflictuelle (beaucoup d'opposition et peu de coopération) ; contrastée (beaucoup d'opposition et beaucoup de coopération) et tranquille (peu d'opposition et peu de coopération).

## Petit panorama de la famille et des fratries

(source INSEE 2020).

**1 famille sur 5 est une famille nombreuse** (trois enfants ou plus au domicile dont un au moins est mineur) (21%)

Plus de **1 famille recomposée sur 3 est une famille nombreuse** (38%)

Près des **2/3 des enfants naissent hors mariage** (64% contre 7% il y a 50 ans)

**1 famille sur 10 est une famille recomposée** (9%, un chiffre stable depuis 30 ans)

**1 famille sur 4 est une famille monoparentale** (21%)





Cet apprentissage du lien avec un alter ego va préparer l'enfant à d'autres liens sociaux. La fratrie est un laboratoire où l'enfant va connaître, expérimenter avec ses frères et sœurs le conflit, la compétition, la rivalité, la jalousie mais aussi les alliances, la solidarité, le compagnonnage, l'attachement, l'amour. Autant d'ingrédients qui vont le préparer aux rapports sociaux, à la rencontre de l'autre dans un environnement plus large. Le lien fraternel peut s'avérer puissant, y compris face aux parents. Selon la psychologue clinicienne Régine Scelles, il peut se traduire par la création d'un clan. Ce lien qui donne de la force aux individus peut aussi s'avérer aliénant dans les situations assez fréquentes où le clan révèle un processus d'identification insuffisamment élaboré car l'intérêt du clan a toujours primé sur celui de chacun de ses membres. Il faut alors aider les frères et sœurs à se penser en tant qu'êtres indépendants.

#### **VIVRE ENSEMBLE, ÉLÉMENT CONSTITUANT DU LIEN FRATERNEL**

Les liens du sang ne suffisent pas à construire une proximité au sein de la fratrie. Par-delà les justifications biologiques et juridiques du lien, les liens fraternels s'éclairent d'autres facettes : « Si le caractère biologique est un des éléments de la proximité, le nom, la cohabitation et les affinités sont aussi



**Clémence Dayan,**  
psychologue

**« La rivalité, fondatrice du lien, précède l'amour et l'attachement. Le lien, c'est la façon dont l'autre existe à l'intérieur de soi ».**

présents à des degrés différents dans la capacité de s'éprouver comme frères et sœurs », observe la psychothérapeute Christiane Ginsberg-Carré.

En ce sens, des liens fraternels intenses peuvent naître et se développer au sein de familles recomposées, avec des demi-frères et des demi-sœurs avec qui l'on partage l'un des deux parents, comme des quasi-frères et quasi-sœurs avec lesquels on n'a aucun lien biologique. De fait, l'anthropologue Agnès Martial relève trois dimensions du lien fraternel mises en lumière dans les fratries recomposées : la consanguinité, la corésidence permanente ou intermittente et l'enfance vécue ensemble. La psychologue Olivia Troupel abonde en ce sens : « Ce qui apparaît essentiel pour la dynamique familiale, c'est le partage d'expériences communes, la coprésence quotidienne ou durant les week-ends ou les vacances, la construction de souvenirs communs, d'une histoire commune. » L'unité de résidence ou corésidence des enfants peut ainsi servir à tracer les limites des fratries. « Dans la fratrie recomposée, la corésidence est centrale car elle devient l'élément commun à tous les enfants. Encore plus que dans les fratries de germains, nous pensons que les enfants qui vivent dans une famille recomposée ont à inventer un mode d'être ensemble », souligne Aude Poittevin, sociologue membre du Centre de recherche sur les liens sociaux (Paris V Descartes - CNRS).

#### **AU SEIN DE LA FRATRIE, DES INDIVIDUS UNIQUES**

Évolutive, la fratrie est aussi élective. « On ne choisit pas la fratrie dans laquelle on grandit, mais on choisit d'ajuster le lien lorsque l'on grandit, et notamment à l'âge adulte », note Clémence Dayan. Qu'il s'agisse de familles naturelles ou recomposées ne change rien à l'affaire. Ainsi, chaque jeune doit être reconnu comme individu, acteur unique, doué de désirs et de besoins qui peuvent être différents de ceux des autres enfants de la fratrie et de ceux des adultes. Un point essentiel qu'il est indispensable de prendre en considération dans l'accueil des enfants dans le cadre de la Protection de l'enfance.



#### **TÉMOIGNAGE**

**Agnès Martial,**  
anthropologue, directrice  
de recherche au CNRS

**« Les liens fraternels peuvent être des ressources puissantes pour les enfants. »**

« Dans les nouvelles formes familiales, notamment dans les familles recomposées, la notion de fratrie s'élargit au fait de grandir ensemble dans un même lieu, d'être élevés par les mêmes personnes, d'être soumis à des règles éducatives communes, de partager le temps de l'enfance et le quotidien familial. Ce temps partagé, cette corésidence crée une forme de lien fraternel. Vis-à-vis de l'extérieur, elle dit que l'on est de la même famille. On habite à la même adresse. Des relations se tissent dans des choses ordinaires, infimes : le fait de partager les repas, de se coucher et se réveiller en même temps, de jouer ensemble, de partager des moments du quotidien, de respecter les mêmes rituels ou règles éducatives. Les liens fraternels sont des liens qui se construisent pendant l'enfance. J'ai pu observer que les relations entre frères et sœurs ont plus de chances de se prolonger à l'âge adulte si elles reposent sur une histoire longue et partagée. Ces liens peuvent être des ressources puissantes pour les enfants surtout lorsque les relations parentales sont éprouvées. Mais dans les familles à recompositions multiples, les relations entre enfants élevés dans le même foyer mais qui n'ont pas de lien de parenté au sens juridique sont plus fragiles. La corésidence crée des liens et les fait exister pendant un certain temps. Mais le jour où elle s'arrête, parce que le couple parental se sépare, il est très rare que les liens perdurent.



ÉCLAIRAGES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

# Placement, privilegier l'accueil en fratrie

Un placement est toujours une épreuve majeure, même s'il est prononcé dans le but de protéger l'enfant du danger qu'il court dans son environnement familial. Quel ressort l'enfant fragilisé par le placement peut-il trouver dans sa fratrie ? Le placement des frères et sœurs ensemble, tel que la loi le prévoit désormais, est-il toujours appliqué ? Est-il toujours souhaitable ?

En lien avec l'histoire familiale qui a conduit au placement et le vécu de chacun des enfants, chaque accueil de fratrie est différent. Avec la multiplicité des configurations/reconfigurations familiales, différentes typologies de fratries se distinguent. Certains enfants ont vécu ensemble et partagé le quotidien au sein de leur famille naturelle sur un temps plus ou moins long, d'autres n'ont jamais vécu ensemble, car les aînés étaient déjà partis de la maison ou

déjà placés lors de la naissance des puînés, d'autres encore n'ont pas de vécu commun parce qu'il s'agit de demi-frères/demi-sœurs, quasi-frères/quasi-sœurs qui vivaient dans des cellules familiales différentes. Pour les professionnels de la Protection de l'enfance, définir les frontières de la fratrie et comprendre son fonctionnement interne est indispensable et se révèle parfois d'une grande complexité.



# Placer ensemble les frères et sœurs

## CE QUI PLAIDE EN FAVEUR DES PLACEMENTS CONJOINTS

L'idée que placer des frères et sœurs ensemble est une bonne chose se nourrit de l'hypothèse que la fratrie peut avoir un rôle de protection, voire même de ressource pour les enfants. Selon la psychologue canadienne Katherine Beauregard, le placement conjoint faciliterait la transition entre famille naturelle et placement, car la fratrie représenterait un élément de continuité sécurisant pour l'enfant en conservant certains repères partagés. Les enfants cherchent d'ailleurs d'autant plus à se protéger les uns les autres que les adultes ont failli dans cette mission fondamentale. « Face à une situation familiale potentiellement traumatisante, la dynamique du groupe fraternel pourra constituer une source de résilience dont les déterminants seront variables selon la position de l'individu qui est directement affecté », analyse Stéphanie Claudel-Valentin, docteur en psychologie à l'université de Lorraine. Ce groupe fraternel est parfois pensé et vécu comme un bloc, qui protège de l'extérieur : des parents maltraitants à l'origine et, par réflexe, des professionnels qui prennent soin d'eux. La fratrie a une fonction structurante. Plusieurs études montrent qu'à l'âge adulte, après le placement, la fratrie peut favoriser la création ou le main-

tien d'un réseau de soutien naturel, et que la possibilité de recourir à ce réseau dépend de la proximité et de la durée des contacts durant l'enfance et l'adolescence. « La secousse sismique du placement peut être tellement énorme pour un enfant, qu'il est essentiel de tenter de reconstituer quelque chose de l'ordre familial. La fratrie peut en faire partie », note Nadège Séverac, sociologue et chercheuse-conseil. La volonté derrière cette décision est de ne pas ajouter au traumatisme de la séparation d'avec les parents, celui de la dissolution du groupe fraternel.

En outre, constituant un groupe primaire de socialisation, la fratrie a également la vertu d'apprendre à vivre dans un collectif et créer des liens avec d'autres personnalités. En ce sens, maintenir les liens entre les membres de la fratrie peut être capital pour l'avenir.

Néanmoins, dans la décision de placement de frères et sœurs ensemble, tous les chercheurs et auteurs d'études



**Stéphanie Claudel-Valentin,** docteur en psychologie à l'université de Lorraine.

« Face à une situation familiale potentiellement traumatisante, la dynamique du groupe fraternel pourra constituer une source de résilience ».

soulignent l'importance de tenir compte du passé de la fratrie et des raisons du placement. Ils soulignent la nécessité de faire une analyse fine des spécificités des liens qui unissent ou séparent certains frères et sœurs entre eux. ...

« Le placement conjoint faciliterait la transition entre famille naturelle et placement ».

**Katherine Beauregard,** psychologue canadienne





## Placement en fratrie : une inscription récente dans la loi

Rassembler les fratries n'a pas toujours été une priorité en Protection de l'enfance. La loi du 30 décembre 1996 relative au maintien des liens entre frères et sœurs a inscrit la notion de fratrie dans le droit civil en son article 371-5 : « L'enfant ne doit pas être séparé de ses frères et sœurs, sauf si cela n'est pas possible ou si son intérêt commande une autre solution.

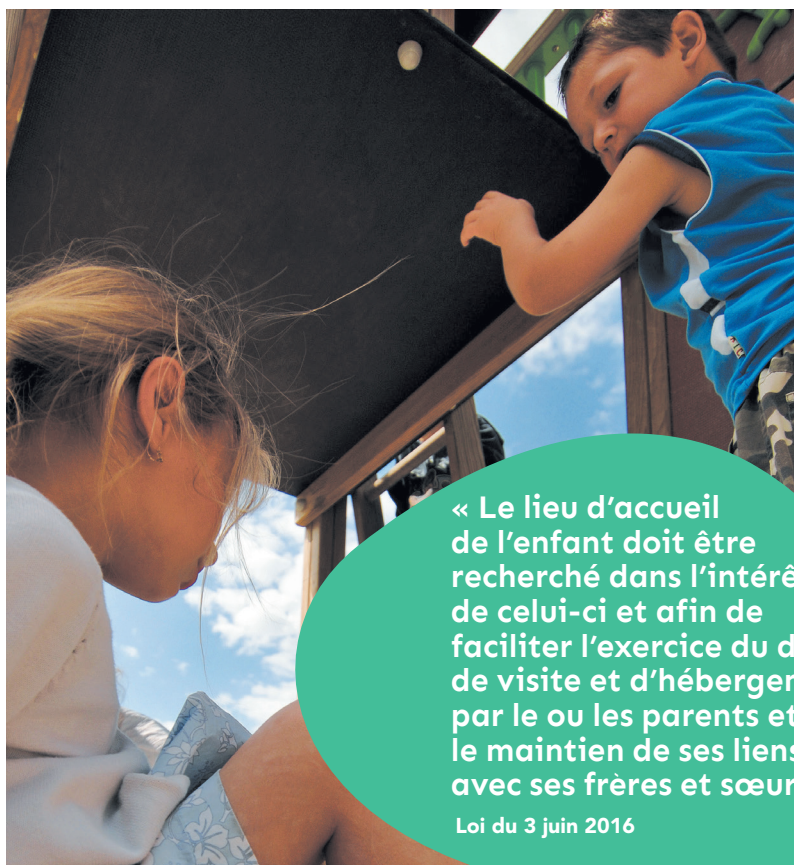
S'il y a lieu, le juge statue sur les relations personnelles entre les frères et sœurs ». Cette disposition issue du texte sur l'autorité parentale concerne toutefois davantage les affaires familiales. Ce n'est que récemment, avec la loi du 3 juin 2016, que l'article 375-7 du code civil insère l'alinéa sur le maintien des liens entre frères et sœurs dans le cadre de la Protection de l'enfance.

« Le lieu d'accueil de l'enfant doit être recherché dans l'intérêt de celui-ci et afin de faciliter l'exercice du droit de visite et d'hébergement par le ou les parents et le maintien de ses liens avec ses frères et sœurs en application de l'article 371-5. » Porteuse d'une vision qui part des besoins fondamentaux de l'enfant, la loi du 7 février 2022 a réaffirmé le principe selon lequel l'enfant est accueilli avec ses frères et sœurs sauf si c'est contraire à son intérêt (article 5). Une obligation légale qui reste toutefois tributaire de la disponibilité des établissements pouvant accueillir des fratries mais à laquelle les Départements s'efforcent de plus en plus de répondre en créant des structures d'accueil adaptées telles que les Villages d'Enfants et d'Adolescents.

### ... ET POURQUOI IL EST PARFOIS NÉCESSAIRE DE SÉPARER LES FRATRIES

Décider que la fratrie pourra vivre ensemble dans un même lieu d'accueil, c'est se questionner sur la fonction protectrice et « étayante » du lien fraternel mais aussi sur les maltraitances et les méfaits qui peuvent s'exercer en son sein. Parfois, l'histoire familiale a modifié la nature du lien entre les enfants jusqu'à le rendre pathogène. On ne peut ignorer les violences possibles au sein de la fratrie. Certaines préexistent au placement en raison de la maltraitance et/ou de la dissolution du cadre parental ou en raison de la violence d'un des membres de la fratrie. Les violences au sein de la fratrie peuvent aussi être liées au placement lui-même, quand l'un des enfants a dénoncé des faits et devient une sorte de bouc émissaire pour ses frères et sœurs qui mettent en cause sa loyauté. « Il ne faut pas se

laisser aveugler par le mythe d'une fratrie nécessairement bonne et positive », souligne Clémence Dayan. C'est avec cela aussi que les professionnels de la Protection de l'enfance doivent composer. Le cadre contenant et protecteur de l'institution permet le plus souvent d'amener des enfants aux comportements nocifs à progressivement modifier leur mode relationnel. « C'est là toute la beauté des Villages d'Enfants et d'Adolescents qui, grâce aux différentes maisons rassemblées au sein de l'établissement et aux différents dispositifs d'accueil, offrent une grande souplesse dans les modalités d'accueil des fratries », insiste Nadège Séverac. Parfois enfin, vivre ensemble fait trop souffrir. Dans la fonction miroir, de double de l'autre, les enfants se renvoient l'image d'une histoire douloureuse. Partager le quotidien, c'est aussi devoir se confronter à cette histoire familiale qui est la cause du placement.



« Le lieu d'accueil de l'enfant doit être recherché dans l'intérêt de celui-ci et afin de faciliter l'exercice du droit de visite et d'hébergement par le ou les parents et le maintien de ses liens avec ses frères et sœurs ».

Loi du 3 juin 2016





## « Le lien fraternel appartient aux enfants »



**Clémence Dayan,**  
psychologue clinicienne,  
maître de conférences  
à l'université  
de Paris-Nanterre

### Comment la fratrie devient-elle une ressource pour l'enfant ?

Pour que la fratrie devienne une ressource, il faut que l'enfant puisse maîtriser les pulsions générées par la rencontre avec l'autre, notamment les pulsions agressives. Apprendre comment vivre ensemble n'est pas inné. La régulation du lien est une fonction parentale. Elle est indispensable pour que la fratrie soit sécurisante et devienne un lieu de ressource. Si les parents n'ont pas su préserver les enfants de cette rivalité, ces derniers risquent de développer des relations sans filtre où ils ne savent pas être en lien les uns avec les autres : parfois, cela s'exprime par trop de collage ou, au contraire, énormément de conflit. Cette situation insécurisante, où les enfants n'ont pas appris à vivre ensemble, est fréquemment observée en Protection de l'enfance. Mais la situation inverse où l'on voit que cette fonction ressource

fonctionne parfaitement est également présente, et c'est bien là l'intérêt de placer ensemble les frères et sœurs.

### Est-ce qu'une fratrie qui retrouve un cadre, à la faveur du placement, peut également renouer avec un fonctionnement apaisé ?

Oui, et c'est tout le sens du placement conjoint : réinstaurer les conditions nécessaires pour que la fratrie ait cette fonction ressource. Les liens fraternels sont très évolutifs mais aussi très malléables. On peut faire bouger ces modalités relationnelles, réinstaurer quelque chose de plus sécurisant. Par ailleurs, plus le regroupement intervient tôt dans la vie des enfants, plus il y a de chances que le lien se mette en place. D'où l'importance de la coresidence, du quotidien partagé. Toutefois, regrouper des préadolescents au nom du placement en fratrie sans qu'ils aient préalablement partagé des dimensions de vie, de culture, d'histoire, c'est s'exposer à des difficultés. Mais c'est aussi un pari que l'on peut faire. Cela montre bien que le lien fraternel appartient aux enfants.

### Dans quel cas, alors que l'on prône le placement en fratrie, la séparation peut-elle être bénéfique pour les enfants ?

Lorsque le placement a été décidé suite à des violences familiales, parfois il existe aussi des violences entre

« Plus le regroupement intervient tôt dans la vie des enfants, plus il y a de chances que le lien se mette en place ».

Clémence Dayan

enfants. Mais au-delà de ces violences entre frères et sœurs, vivre ensemble, partager le quotidien peut être trop difficile à vivre. Certaines fratries pourront se sentir plus sécurisées en se tenant à distance tout en conservant des interactions qui soutiennent le lien et qui permettront peut-être que la fratrie soit une ressource plus tard. Des adultes qui témoignent de leur parcours de placement peuvent dire que si vivre ensemble était trop difficile dans leur jeune âge, leur relation s'est transformée avec le temps en une ressource positive. En outre, pour se sentir frères et sœurs, il faut pouvoir s'identifier, se sentir un peu pareils. Parfois, les enfants ne comprennent pas le sens de ce placement avec des pairs, parce qu'ils ne se connaissent pas, fussent-ils frères et sœurs, demi-frères et demi-sœurs. Ce qui est très intéressant dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents, c'est cette souplesse apportée par les maisons et les différents dispositifs, grâce auxquels les enfants peuvent être à la fois éloignés pour que chacun puisse se reconstruire, et proches pour pouvoir se rencontrer, être en interaction et entretenir un lien.

# Penser en priorité à l'intérêt de l'enfant



## SÉCURISER CHAQUE ENFANT

Dans un contexte où l'enfant perd son monde premier, où son appartenance au groupe familial est remise en question, le placement avec ses frères et sœurs permet de conserver un repère sur le quotidien, par ailleurs totalement bouleversé. Être placé avec ses frères et sœurs – lorsque la fratrie ne dysfonctionne pas – donne une force naturelle, des repères partagés qui rassurent l'enfant par rapport à cette étrangeté, ce déplacement de l'environnement familial qu'est un placement. En ce sens le placement en fratrie peut répondre au besoin fondamental de sécurité de l'enfant. Lorsque la fratrie dysfonctionne, alors la sécurité de l'enfant commande de séparer – du moins temporairement – les enfants, pour tenter d'apaiser les relations et reconstruire le lien. « Tout dépend en réalité des liens que les enfants entretenaient avant le placement. Ce n'est pas parce que l'on est frère et sœur que les relations sont positives, en particulier dans les familles qui ont vécu des traumatismes, des violences, des drames, et où les

enfants ont souvent des rôles et des positionnements très différents les uns des autres », poursuit la sociologue Nadège Séverac. Le placement en fratrie doit d'abord répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant. « Ce n'est pas une fin en soi, mais un moyen, un « outil » qui doit être utilisé dans l'intérêt de l'enfant. »

Le « groupe fratrie » a une histoire et chacun des enfants a la sienne. Certaines parties de cette histoire sont partagées par tous, d'autres sont méconnues voire maintenues secrètes ou taboues. L'histoire vécue par chacun avant le placement, l'histoire reconstruite qui aide à supporter les souffrances, l'histoire des parcours de placement de chacun des enfants se superposent pour dessiner un récit et un vécu propres à chacun. Au-delà de la fratrie, c'est donc l'enfant ou l'adolescent dans son individualité qu'il faut accompagner, ce qui implique pour les professionnels d'observer chaque enfant, individuellement, au sein de sa fratrie, de porter un intérêt à chaque enfant et non pas de la prendre « en bloc ».



### TÉMOIGNAGE

**Amélie Dietlin**,  
directrice  
Enfance-Famille,  
Conseil  
départemental  
du Loiret

## Comment les Départements parviennent-ils à gérer cette orientation forte de la Protection de l'enfance qu'est le placement en fratrie ?

L'accueil de fratries est à la fois une obligation légale à laquelle les Départements cherchent à se conformer et pour nous, Département du Loiret, un principe et une orientation forte. Nous sommes confrontés ces dernières années à des fratries très nombreuses, avec 4, 5 voire 6 enfants, auxquelles nous voulons proposer les accueils les plus adaptés. Les Villages d'Enfants et d'Adolescents sont conçus dans cette optique. C'est pourquoi nous développons ce mode d'accueil\*. Certains assistant(e)s familiaux ont également les agréments pour l'accompagnement de grandes fratries. Nous réfléchissons par ailleurs, dans les établissements de type MECS\*\*, où les enfants sont souvent regroupés par classes d'âge, à favoriser la création de « groupes familles », composés d'enfants d'âges différents.

Depuis 2021, le Département a décidé la création de 150 nouvelles places dédiées à la Protection de l'enfance, dont deux Villages d'Enfants.

ACTION ENFANCE a répondu favorablement à l'une des propositions et créera son troisième Village à l'ouest d'Orléans. Encore faut-il que ces différents dispositifs aient la capacité d'accueillir la fratrie au moment où elle se présente. À défaut, nous veillons à ce que les enfants ne soient pas trop éloignés les uns des autres pour qu'il soit aisé de les réunir sur des temps communs. Nous avons, par ailleurs, un axe de travail sur les tiers de confiance – personnes de la famille ou de l'entourage pouvant être un lien pour la fratrie, en alternative aux établissements. Nous avons créé un service dédié à l'accompagnement de ces tiers, dont la situation personnelle est bien sûr évaluée avant que les enfants ne leur soient confiés. C'est un autre moyen de permettre aux fratries de grandir sans être séparées.

\* Villages d'Enfants et d'Adolescents créés à Amilly en 2003, à Tigry en 2025 et à Meung-sur-Loire en cours de création.

\*\* Maison d'enfants à caractère social.





« Ce que je trouve intéressant avec les Villages d'Enfants et d'Adolescents, c'est la possibilité qui est offerte de reconfigurer des liens de façon plus accessible que si les frères et sœurs n'étaient pas placés ensemble ».



**Nadège Séverac,**  
sociologue

### LA FRATRIE AU PRISME DES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

Le consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant met en avant quatre besoins essentiels, complémentaires du métabesoin de sécurité : besoin d'identité, besoin de cadres et de limites, besoin d'estime de soi et de confiance en soi, besoin d'exploration. La fratrie peut être un conservatoire de l'identité familiale, de ses origines, de sa culture. Cependant, chaque enfant au sein de la fratrie devra construire sa propre identité. Les enfants ont souvent une vision assez floue de ce qu'est leur fratrie. Par exemple, lorsqu'une mère se remet en couple et a d'autres enfants, qu'un beau-père reconnaît un enfant qui n'est pas le sien et lui donne son nom... Le questionnement des différents membres de la fratrie peut aider à comprendre la configuration fami-

liale en fonction de ce que chaque enfant, individuellement, a envie de savoir.

Sur le sujet des cadres et limites, la fratrie peut être très « cadrante ». Certains enfants jouaient déjà le rôle de quasi-parents pour leurs frères et sœurs dans le foyer familial ; d'autres se sentent ou sont missionnés par leur famille au moment du placement pour occuper un rôle maternant ou sécurisant. Pour les professionnels, ces situations méritent une attention particulière. « Un aîné qui se responsabilise, c'est une chose qu'il faut lui reconnaître. Mais s'il impose une position de force au reste du groupe, c'est quelque chose qu'il faut travailler », relève Nadège Séverac. En outre, tenir un rôle d'adulte lorsque l'on a 12 ou 14 ans, c'est être empêché d'être l'enfant que l'on aurait pu être. Un costume trop grand que les éducateurs peuvent aider ces adolescents à ajuster.

« L'exploration des relations se fait au sein de la fratrie avant de se faire vers l'extérieur », rappelle Clémence Dayan. Pour le professionnel, s'intéresser à l'enfant en tant que personne, en écoutant ses pensées, ses sentiments, ses souhaits constitue un pilier essentiel de valorisation de l'estime de soi. « Au sein de la fratrie, cet autre qui me connaît et me regarde, dont le regard me dit d'autres choses que les adultes, est aussi une dimension complémentaire dans la construction de l'estime de soi et de la confiance en soi », complète Nadège Séverac. Entre protection réciproque et rivalité, les enfants placés - que ce soit en institution ou en famille d'accueil - doivent pouvoir retrouver leur place d'enfant.



#### TÉMOIGNAGE

**Claire Carbonaro,**  
conseillère à la Cour de cassation,  
ancienne juge des enfants,  
administratrice d'ACTION ENFANCE

### Quel regard portez-vous, en tant qu'ancienne juge des enfants, sur la loi qui incite au placement en fratrie ?

Cette disposition est très importante parce que jusqu'à cette loi de 2016, le juge était très démuni pour imposer un placement conjoint à l'Aide sociale à l'enfance. Le but d'un placement n'est pas de séparer les fratries et le lien entre les frères et sœurs est généralement fondamental. Autant ce lien peut être compliqué, voire délétère avec des parents maltraitants, autant on note très souvent une grande complicité entre les enfants. Avec le souci aussi que l'aîné, qui parfois était « parentalisé » et devait gérer ses frères et sœurs, ne se trouve pas à nouveau en position de devoir se considérer comme responsable d'eux et de lui redonner sa place d'enfant. Sauf contre-indication liée aux actes commis au sein de la famille ou au risque de péril pour un ou plusieurs membres de la fratrie, il est très important de maintenir les liens. Parce que l'on se rend bien compte qu'en dépit de la distorsion des liens avec les parents, en raison de ce qu'ils ont vécu, les frères et sœurs feront souvent montre d'une grande solidarité, et seront soutenant y compris à l'âge adulte. La fratrie est le premier réseau social sur lequel ils peuvent compter. Néanmoins, il faut toujours prendre en compte l'intérêt de chacun. Le souhait du petit dernier de rencontrer très régulièrement son grand frère n'est peut-être pas dans l'intérêt de cet aîné qui a besoin de prendre de la distance. Nous voyons aussi fréquemment le cas de jeunes adultes qui ont été placés avec leurs frères et sœurs et qui font la demande de droits de visite et d'hébergement pour les plus jeunes. S'il est établi que les relations sont saines et soutenant, le juge des enfants pourra statuer favorablement, dans l'intérêt de l'enfant, et pour préserver son avenir.



## “ Nous avons appris ce que pouvait être une vie heureuse

« Avec mes trois sœurs et mon frère, nous avons été placés en même temps au Village car nous ne voulions pas être séparés. Nous voulions même dormir ensemble ! Les deux années que nous avons passées tous les quatre au Village restent de merveilleux souvenirs.

Notre petite sœur, Milène, est encore au Village. Nous sommes extrêmement présents et protecteurs vis-à-vis d'elle. Ma sœur aînée a obtenu un droit d'hébergement. Ainsi, nous pouvons nous voir tous ensemble chez elle, évoquer nos souvenirs, penser à l'avenir. Quant à moi, je discute beaucoup avec Milène, je veille sur sa santé, je vais aux réunions parents-professeurs avec notre père qui ne maîtrise pas le français.

Rester soudés, s'entraider est dans notre culture en Mongolie. C'est notre force, mais c'est grâce à ACTION ENFANCE, qui nous a permis de grandir comme tous les autres enfants et de rester ensemble, que cela a vraiment été possible. »

**Enkhjin, 22 ans, étudiante en Langues, littérature et civilisations étrangères, arrivée au Village d'Enfants et d'Adolescents de Cesson avec ses trois sœurs et son frère à l'âge de 14 ans.**

## “ Être placés ensemble, c'est un repère

Nous avons été placés à l'âge de 13 et 14 ans en raison des violences conjugales auxquelles nous assistions. Nous étions très fusionnels. À notre arrivée au Village, nous avons même prévu de nous enfuir pour retourner chez notre mère : nous n'avions pas conscience du climat de violence dans lequel nous vivions.

Au fil du temps, nous avons compris que les éducateurs étaient là pour nous aider. Nous avons travaillé avec une psychologue sur les raisons de notre placement. Nous avons progressivement compris que nous étions mieux ici que chez notre mère, que nous n'y retournerions probablement pas et qu'il fallait que nous nous appuyions l'un sur l'autre. Nous sommes restés très proches des équipes du Village. Nous sommes aussi très soudés avec notre sœur aînée qui a aujourd'hui 38 ans et qui est notre deuxième maman.

À l'âge de 18 ans, nous avons signé un Contrat Jeune Majeur avec le Département et ACTION ENFANCE : nous avons pu avoir chacun notre appartement. Être placés ensemble, c'était un repère, nous n'étions pas seuls. Aujourd'hui, nous conservons de bonnes relations avec nos parents : même si leur situation familiale n'a pas changé, de notre côté, nous avons avancé.

**Charlotte et Mathieu, 32 et 31 ans, accueillis au Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise au-delà de leur majorité.**



# TÉMOI



## “ Mes sœurs, c'est tout pour moi. C'est toute ma famille

Nous avons vu le juge le lundi et le mardi nous nous installions au Village avec mes deux sœurs. C'était violent. Au Village, j'ai été accueillie dans une autre maison que celle de mes sœurs. C'était un nouveau choc pour moi qui avais toujours eu le rôle de les protéger. Ce qui m'a sauvée, c'est que nous ayons pu grandir ensemble et que notre lien ait été préservé.

J'ai le souvenir d'un séjour au Mont Saint Michel organisé pour nous trois, peu de temps après la mort de notre père. C'était une belle attention pour nous permettre de nous retrouver. On était tellement proches, tellement complices, j'aurais voulu que cela ne s'arrête jamais. Aujourd'hui, je m'en sors plutôt bien, j'ai pu louer un appartement et j'ai obtenu un droit de visite et d'hébergement pour mes sœurs. J'ai choisi Tours pour mes études car mes choix de vie sont encore réglés par rapport à mes sœurs.

**Honorine, 20 ans, étudiante en Bachelor universitaire de technologie, accueillie au Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise à l'âge de 10 ans avec ses deux sœurs.**





## « La fratrie, c'est le plus important »

Nous avons moins de 5 ans quand nous sommes arrivés au Village avec mon frère jumeau. Nous avons été accueillis dans une maison où vivait une fratrie de trois enfants plus âgés que nous et une petite fille du même âge. Nous avons été élevés ensemble. Cela a créé un lien fraternel qui perdure. Notre sœur cadette, nous a rejoint quelques années plus tard.

Je garde de très bons souvenirs du Village. L'éducatrice de ma maison est devenue famille d'accueil pour ACTION ENFANCE et a continué de prendre soin de nous dans une maison près du Village. On a connu alors une véritable vie de famille. Ma mère a bien compris et accepté le rôle de notre éducatrice. Cela a été plus facile pour développer des liens avec elle car lorsque ma mère est morte, elle nous a adoptés. À 18 ans, un CAP de vente en poche, j'ai partagé un appartement en colocation avec d'autres jeunes de la Fondation. Après avoir travaillé à Rouen et à Melun, j'ai souhaité faire une formation de cordiste, comme mon frère. La Fondation m'a soutenu dans ce projet au travers d'ACTION+.

Ce qui est beau chez ACTION ENFANCE, c'est qu'on ne sépare pas les fratries !  
**Ludovic, 32 ans, cordiste, a été accueilli pendant 13 ans au Village d'Enfants et d'Adolescents de Cesson avec son frère jumeau et sa sœur.**

# GNAGES



## « Des liens indéfectibles avec mes sept frères et sœurs

Je suis arrivée au Village à l'âge de 7 ans avec quatre de mes frères et sœurs. On habitait tous dans la même maison, on partait en vacances... Nous avons eu une enfance heureuse. Quelques années plus tard, mes trois petites sœurs nous ont rejoints et nous avons changé de maison pour être tous les huit ensemble ! C'était formidable. À 16 ans, je suis partie dans un foyer à Paris pour préparer un BEP comptabilité. C'était un peu dur car au Village, nous étions très protégés, encadrés. J'étais un peu perdue sans mes frères et sœurs ! J'ai obtenu le bac puis un BTS et les jobs se sont enchaînés. C'est à ce moment que j'ai rencontré l'homme avec lequel j'ai fondé une famille. C'est important de dédramatiser, de montrer que le placement peut être une chance et de donner la preuve que l'on peut y arriver. Surtout, je mesure cette chance que nous avons eue d'entrer dans un Village d'Enfants et d'Adolescents. C'est une belle structure. Cela nous a permis de resserrer les liens fraternels que je souhaite conserver toute ma vie.

**Marine, 37 ans, mère de deux enfants, employée dans les transports parisiens, a passé 9 ans au Village d'Enfants et d'Adolescents de Cesson avec ses sept frères et sœurs.**



## « Le plus important pour moi était d'être avec mes frères

J'ai vécu dix ans au Village avec mes trois frères. Nous sommes restés dans la même maison où l'une des éducatrices a toujours été présente pour nous. Mes trois enfants la considèrent aujourd'hui comme leur grand-mère.

Je voulais être puéricultrice et faire un BEP, mais le directeur du Village m'a dit que j'avais les capacités pour entrer en seconde et passer mon bac. Je le remercie d'avoir eu confiance en moi. J'ai ensuite présenté les concours d'entrée à l'école d'infirmières et j'ai obtenu mon diplôme.

Je conserve un bon souvenir de notre enfance passée au Village. On a reçu une bonne éducation. Le plus important pour moi était d'être avec mes frères : je n'ai plus qu'eux. Nous sommes restés très soudés. Aujourd'hui, ce qui m'importe est d'avoir une vie normale. Nous privilégions l'amour et la communication au sein de notre famille.

**Fanny, 45 ans, infirmière, mère de 3 enfants a passé 10 ans avec ses trois frères au Village d'Enfants et d'Adolescents de Pocé-sur-Cisse.**



AU CŒUR DE NOTRE ACTION

# Accompagner des frères et sœurs dans la durée

La loi pose le principe de l'accueil de l'enfant avec ses frères et sœurs, sauf si son intérêt commande une autre solution. Cette disposition rejoint ainsi la conviction portée par la Fondation ACTION ENFANCE depuis ses origines. Mais face à la complexité des schémas familiaux, comment délimiter les contours d'une fratrie pour justifier d'accueillir ces enfants ensemble ? Et comment les frères et sœurs sont-ils concrètement accueillis dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents ? De l'intuition à l'action, la gamme des possibles est aussi diversifiée que les situations des enfants accueillis.

Accueillir ensemble des frères et sœurs séparés de leurs parents pour leur permettre de grandir ensemble au sein d'une même maison est une des intuitions fondatrices et reste un des principes d'action majeurs d'ACTION ENFANCE. « Pour les enfants que nous accueillons, en l'absence des parents ou en raison de leur incapacité, les frères et sœurs représentent souvent, les principales personnes sur qui ils

peuvent compter et pour qui ils comptent », souligne Marc Chabant, directeur du développement d'ACTION ENFANCE. Même si la décision de placer un enfant est toujours prise dans le souci de le protéger, le placement est un traumatisme. Placer les enfants avec leurs frères et sœurs est un moyen d'éviter la « double peine » : se voir séparé de ses parents et du reste du noyau familial. « Le principe est

qu'il est plus facile de vivre le placement ensemble, avec ses frères et sœurs que l'on connaît et avec qui on a un attachement fort, plutôt que seul. Dans la très grande majorité des cas, la fratrie a cette fonction sécurisante », complète Corinne Guidat, directrice de l'Innovation et de l'amélioration de la qualité de la Fondation.



# Accueillir une fratrie, c'est d'abord en comprendre les contours



## D'ABORD, COMPRENDRE LA COMPLEXITÉ DE LA FRATRIE

Dans les fratries accueillies par la Fondation ACTION ENFANCE, les contours de la fratrie ne sont pas toujours aisés à identifier. Une majorité significative de ces enfants s'inscrit dans des schémas familiaux complexes. Les mères ont eu des enfants avec plusieurs pères. Certains pères ont reconnu des enfants qui n'étaient pas biologiquement les leurs. Aussi, les enfants eux-mêmes ne savent pas toujours précisément quels sont les degrés de fraternité, les parents taisant parfois la vraie nature des filiations. Pour les équipes éducatives, comprendre le périmètre de la fratrie et de la famille est un exercice indispensable mais très complexe.

En préalable à l'accueil d'une nouvelle fratrie, les responsables d'établissement posent un ensemble de questions. Est-ce que les liens fraternels préexistent ou cherche-t-on à les tisser ? Dans quelle dynamique relationnelle se situent les frères et sœurs ? Quel rôle l'équipe du Village pourra-t-elle jouer dans ces liens ? « Lorsque les enfants ont vécu ensemble, sous le même toit familial, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'une fratrie, qu'ils soient frères et sœurs sur le plan biologique ou pas. Les accueillir ensemble dans nos Villages semble le plus pertinent », résume Marc Chabant.

Parfois les fratries, dont les membres étaient précédemment placés dans des familles d'accueil ou établissements différents, sont regroupées à la faveur de la création d'un nouveau Village d'Enfants et d'Adolescents. La question du périmètre du regroupement fraternel se pose avec plus d'acuité : au nom de quoi accueillent-on en fratrie ces enfants qui ont très peu vécu ensemble et ont eu peu de lien dans leur jeune existence ? « En les accueillant dans un Village, nous

allons essayer de (re)construire des liens, de (re)fabriquer une fratrie. L'approche est plus théorique, mais elle part du principe que la fratrie est a priori un atout pour aider les enfants à grandir. À la Fondation, nous prônons qu'elle est, dans la grande majorité des cas, une ressource », explique Corinne Guidat. Accueillir ensemble les frères et sœurs dans le cas de regroupement de fratries n'est toutefois pas un dogme. Ainsi, lorsque des attachements forts se sont noués entre les enfants et leur ancienne famille d'accueil, ACTION ENFANCE n'ira pas à l'encontre de ces liens au nom du regroupement fraternel à tout prix.

## DES TEMPS DE SÉPARATION QUI S'AVÈRENT BÉNÉFIQUES

Certes, la loi incite à ne pas séparer les fratries pour ne pas ajouter une deuxième séparation à celle d'avec les parents. Il arrive néanmoins que face

à la réalité de la situation, les frères et sœurs ne doivent pas être placés ensemble. Et notamment le fait que l'harmonie ne règne pas toujours au sein des fratries, quand ce ne sont pas des faits de violences intrafamiliales et/ou « intrafraternelles » qui ont mené au placement des enfants. « Le dysfonctionnement parental qui amène au placement pose aussi des questions de dysfonctionnement dans les fratries : mode relationnel violent, parentalisation des aînés. Les raisons pour lesquelles il est préférable d'accueillir en fratrie ou non, ne sont pas si simples et évidentes », poursuit Marc Chabant.

Dans la fusion comme dans l'opposition, il est frappant de voir à quel point les relations sont exacerbées entre frères et sœurs accueillis dans les Villages d'ACTION ENFANCE. Comme si la vie ordinaire était disproportionnée dans toutes ses manifestations, d'affection comme ...



••• de violence. « Il faut comprendre que la fratrie devient une sorte de système projeté dans un environnement étranger, inconnu. En situation de placement, les parents ne peuvent plus remplir leur rôle de régulation ou seulement de façon lacunaire. Les fratries doivent donc s'auto-réguler », poursuit le directeur du développement. L'investissement de la fonction parentale au sein de la fratrie est alors très visible. Les parents chargent le grand frère de la sécurité, la sœur aînée assume les soins maternels. La violence entre frères et sœurs notamment, peut être déroutante pour les éducateurs/familiaux qui doivent tenir le rôle de figure régulatrice. « C'est une complexité que les équipes éducatives doivent affronter », souligne Corinne Guidat.

#### DÉCRYPTER L'HISTOIRE DE LA FRATRIE

Il est également essentiel, pour l'équipe éducative, d'avoir une connaissance fine de l'histoire familiale : qu'est ce qui s'est déroulé avant le placement ? Dans quoi les enfants ont-ils été pris ? Quelle place avaient-ils ? Souvent, les membres d'une même fratrie n'ont pas connu la même histoire ni subi les mêmes traumatismes. À titre d'illustration, relatons le cas de cette fratrie de trois enfants arrivée il y a environ cinq ans au Village d'Enfants et d'Adolescents de La Boissière. Le plus jeune était le « mauvais objet » de

la fratrie : c'est ainsi que la mère l'avait désigné aux yeux de ses frères parce que c'était lui qui avait dénoncé les maltraitements au sein du foyer familial. À leur arrivée, l'aîné tenait une place d'autorité à laquelle les deux plus petits étaient soumis et avait repris à son compte cette position à l'égard du plus jeune, développant un comportement sadique. Les équipes éducatives ont donc réparti les enfants dans des maisons différentes au sein du Village. « Ils éprouvaient une réelle affection les uns pour les autres, mais tellement empreinte des conflits familiaux et notamment de la figure maternelle omnipotente et inquiétante, que vivre ensemble était délétère », explique Sigrid Hervé, ancienne psychologue du Village.

Un intense travail thérapeutique indi-

viduel a été mis en place, complété par une thérapie familiale. Cela a permis à chacun des frères de s'exprimer et d'être entendu. Le travail avec les parents, et notamment avec la mère, a conduit à faire évoluer les relations fraternelles et à réunir à nouveau les trois enfants dans la même maison. « Il se jouait des conflits au sein du quotidien éducatif qui étaient invalidants pour chaque enfant. La séparation au sein du Village a été féconde. Chacun a pu se reposer psychologiquement sans autre enjeu que d'être cet enfant qu'il avait envie d'être sur le moment. » Ce travail de plusieurs années a été un préalable indispensable pour renouer le lien entre les frères afin que celui-ci devienne un soutien pour chacun.

« Lorsque des attachements forts se sont noués entre les enfants et leur ancienne famille d'accueil, ACTION ENFANCE n'ira pas à l'encontre de ces liens au nom du regroupement fraternel à tout prix »







## La fratrie, une ressource pour les enfants placés

### FAVORISER LES LIENS FRATERNELS DANS L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

De fait, la seule et unique question qui devrait présider au placement en fratrie est la suivante : la fratrie est-elle bénéfique au développement de l'enfant ? « L'inscription de l'enfant dans sa fratrie est un élément important, mais c'est d'abord l'enfant que l'on accueille », souligne Sigrid Hervé. Un enfant dont l'histoire et le vécu sont différents de ceux de ses frères ou de ses sœurs. Un enfant qui doit trouver son chemin pour évoluer

et grandir, et pour qui la fratrie peut être un tremplin, un repère, une ressource.

Dans la recherche-action menée entre 2012 et 2014 à l'initiative d'ACTION ENFANCE auprès d'adultes qui avaient été accueillis dans leur enfance pendant au moins deux ans entre 1981 et 2007 dans un Village d'Enfants et d'Adolescents de la Fondation, il ressort que, pour la plupart d'entre eux, vivre avec leurs frères et sœurs a été un pilier essentiel pour grandir. « La principale raison est que cet accueil conjoint a

évitée une nouvelle rupture et permis de conserver un minimum de repères familiaux, offrant une sécurité supplémentaire dans cette adversité », commente Corinne Guidat.

L'accueil en fratrie permet également de reconsidérer et reconstruire les liens fraternels, aidant chacun à retrouver sa place. La parentalisation, évoquée précédemment, est l'un des points à travailler, de même que le surinvestissement des liens fraternels par les frères et sœurs eux-mêmes, ou encore la distribution de fonctions au sein de la fratrie : celui qui parle, celui qui réfléchit, celui qui explore, celui qui agit. « L'objectif du travail des professionnels est de permettre à chaque enfant, quel que soit son âge, quel que soit son rang dans la fratrie, de vivre son enfance », rappelle Marc Chabant. Ce qui ne va pas sans difficulté... « Les enfants arrivent avec une grammaire relationnelle (une logique, des comportements verbaux et non verbaux) que les éducateurs ont parfois du mal à décoder : ils ne parlent pas cette langue... »



#### TÉMOIGNAGE

**Sigrid Hervé,**  
ancienne psychologue au  
Village d'Enfants et  
d'Adolescents de La Boissierelle  
(77)

« C'est d'abord un  
enfant que l'on  
accueille »

### Quelle place tient la fratrie dans votre accompagnement des enfants ?

Lorsque l'on accueille de nouveaux enfants au Village, je reçois d'abord la fratrie. Mon but est de comprendre la dynamique familiale. Puis, je reçois chaque enfant individuellement. Mon rôle est d'évaluer la place de chacun et les mécanismes, éventuellement défensifs, qui se sont mis en place.

### Comment préserver l'intérêt de chaque enfant au sein de sa fratrie ?

Pour les enfants que nous accueillons, la fratrie repose le plus souvent sur des liens d'attachement significatifs. Séparés d'avec leurs figures parentales, ils trouvent dans la fratrie un soutien qui les aide à supporter la réalité. Pour qu'une fratrie aille bien, il faut que chacun de ses membres aille bien. Le travail quotidien des éducateurs/trices familiaux doit contribuer à mettre en avant la singularité de chaque enfant, lui offrir un « soutien narcissique » afin qu'il puisse se positionner en tant que sujet. Il est également nécessaire d'offrir des espaces de parole individuels, afin que l'enfant puisse exprimer ses émotions, surtout si

l'on sent des tensions voire des conflits avec ses frères et sœurs. Certaines fratries arrivent avec des comportements grégaires : il faut permettre à chacun de se différencier sans générer un effondrement. Il s'agit pour eux d'accepter de penser différemment des autres membres de la fratrie, sans peur du rejet ou de l'abandon... Tout cela contribue à organiser l'accueil de la fratrie dans l'intérêt de l'enfant.

### Que se passe-t-il quand les relations sont difficiles entre les enfants ?

La fratrie peut apporter beaucoup de positif mais est parfois délétère. Notre travail consiste à faire une évaluation correcte des mécanismes en jeu. Parfois, dans le quotidien de la maison, il y a une remise en scène des problématiques familiales. Toute fratrie comprend des rivalités, mais celles-ci sont exacerbées par les situations douloureuses que vivent ces enfants. J'insiste sur le fait que c'est d'abord un enfant que l'on accueille. Nous prenons en compte la fratrie dans laquelle il s'inscrit, mais l'enfant est avant tout un sujet singulier dont on va essayer de soutenir le développement psychoaffectif, les compétences, etc.



## Le Village d'Enfants et d'Adolescents, pensé pour l'accueil de fratries

### GRANDIR AVEC SES FRÈRES ET SŒURS, UN SOCLE POUR L'AVENIR

Travailler au maintien des liens fraternels, dans l'intérêt de l'enfant, est le socle du Projet de la Fondation depuis ses origines. En 2023, 88% des enfants vivant au sein des Villages ACTION ENFANCE étaient accueillis avec leurs frères et sœurs. Ce placement permet ainsi aux enfants de vivre une enfance commune avec leurs frères et sœurs et de construire un lien qui majoritairement perdurera à l'âge adulte. Le maintien des liens pendant le placement, et plus encore le partage du quotidien, la fabrication d'une histoire commune sont un atout au moment de la sortie. Pour ces enfants que leurs parents ont délaissés ou maltraités, qui ont été témoins ou victimes de drames familiaux, les frères et sœurs seront souvent les seules personnes sur qui ils pourront compter. « Pour construire ce lien fraternel solide qui les suivra dans leur vie adulte, tout se joue en réalité dans le partage du quotidien. Vivre ensemble au quotidien, prendre ses repas autour de la même table, dormir sous le même toit, jouer dans la même maison, se fabriquer des souvenirs communs, et non pas seulement être hébergé dans le même établissement, c'est ainsi que nous concevons l'accueil en fratrie et c'est ce qui fait notre spécificité », argumente Marc Chabant. « Au Village, j'ai retrouvé mon frère. Nous pouvions enfin vivre ensemble. On avait « notre maison » que l'on partageait avec une autre fratrie. C'était vraiment plus humain que les autres endroits où j'avais été placé précé-

demment », se souvient Yassine qui a été accueilli à Soissons entre 2005 et 2009. Cette spécificité d'accueil dans les Villages d'ACTION ENFANCE se double d'un véritable savoir-faire des équipes éducatives.

### UNE ARCHITECTURE CONÇUE POUR GRANDIR AVEC SES FRÈRES ET SŒURS

Les Villages d'Enfants et d'Adolescents sont conçus pour pouvoir accueillir une ou deux fratries au sein d'une maison qui ressemble à un foyer familial. Un toit, des adultes bienveillants, des frères et sœurs ensemble, c'est le triptyque de l'accueil de type familial d'ACTION ENFANCE. Dans les maisons, chaque enfant a sa propre chambre, un élément important pour sa reconstruction lorsque l'on sait qu'il a souvent vécu dans des environnements où l'intimité et la vie privée n'étaient pas respectées. Les espaces communs – le salon, la salle à manger, la cuisine – sont des lieux de vie partagés, où l'on fait ses devoirs, où l'on joue, où l'on prépare et partage les repas sous l'œil attentif des éducateurs/trices familiaux engagés et présents à toute heure de la journée. De son séjour au Village d'Enfants et d'Adolescents de Ballancourt entre 1998 et 2008, Isabelle retient « le cadre apaisé et contenant, le petit collectif où tu vis et partages des moments avec tes frères et sœurs qui t'aident à te construire. »

À la Fondation, chacun est convaincu que la fratrie constitue un élément de stabilité face à la perte de repères que représente le placement. Mais attentive

à l'intérêt de chaque enfant et adolescent dans son évolution personnelle, consciente que faire vivre ensemble les membres d'une fratrie n'est pas toujours possible, ACTION ENFANCE fait évoluer ses dispositifs d'accueil. Ainsi, au sein de ses Villages, il est de plus en plus fréquent qu'une maison ou des appartements partagés soient réservés aux adolescents. Cette organisation facilite le maintien des liens entre les aînés et les cadets – puisque les frères et sœurs sont dans une unité de lieu, le Village d'Enfants et d'Adolescents, tout en permettant de répondre aux besoins et aspirations de chacun. Les aînés peuvent ainsi se retrouver entre pairs et goûter à un début d'autonomie, tandis que les plus jeunes sont rassurés de pouvoir continuer à voir facilement leur grand frère ou leur grande sœur, qui vit juste à côté. « Nous protégeons ainsi les frères et



**« Au Village, j'ai retrouvé mon frère. Nous pouvions enfin vivre ensemble. On avait « notre maison » que l'on partageait avec une autre fratrie. »**

Yassine, ingénieur





**Jamel Senhadji**, directeur des Villages d'Enfants et d'Adolescents de Loire-Atlantique

**« Le travail avec la fratrie, c'est notre base de travail, le point central de notre mode d'accueil. Ce n'est pas non plus une fin en soi. Ce qui prime, c'est de répondre aux besoins de chaque enfant, chaque adolescent. Et pour cela, l'accueil en fratrie peut être un merveilleux outil. »**

sœurs en permettant à chacun de penser à soi. Les plus grands en particulier, peuvent prendre un peu de distance et se projeter vers l'avenir », explique Michel Delalande, directeur des Villages d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise et de Chinon.

Le fait que chaque Village soit composé de 6 à 8 maisons est également un élément de souplesse pour l'accueil de fratries aux relations complexes voire toxiques. Les enfants peuvent, dans un premier temps, être accueillis dans des maisons différentes tout en conservant la possibilité de se rencontrer facilement. Et si la situation s'apaise, si les enfants sont demandeurs et que ce rapprochement peut se faire sans mettre en danger aucun des enfants, alors, il pourra être envisagé de les réunir au sein d'une même maison. L'intérêt de l'enfant prime toujours.

#### **UNE DIVERSITÉ DE DISPOSITIFS POUR ENTRETIENIR LE MEILLEUR DES LIENS FRATERNELS**

Les frères et sœurs accueillis par ACTION ENFANCE, en plus d'avoir été exposés à des situations de maltraitance et de mise en danger,

ont souvent de grandes différences d'âge, ce qui vient parfois compliquer les relations. « La plupart du temps, les enfants que nous accompagnons présentent de telles carences affectives et de telles difficultés à gérer leurs émotions que la présence d'un tiers est indispensable pour canaliser ces énergies et faire en sorte que les rencontres représentent des moments positifs pour chacun », observe Marie-Odile Boubou, éducatrice à la Maison d'accueil parents-enfants séparés (MAPES), rattachée au Village ACTION ENFANCE de Clairefontaine en Seine-et-Marne. Outre les visites en présence de tiers entre parents et enfants, la MAPES organise des rencontres en fratrie pour des enfants qui sont placés séparément et qui manifestent le désir de maintenir le lien fraternel : c'est pour eux une occasion unique de se retrouver. Différents supports éducatifs – jeux, livres, etc. – sont mis en œuvre pour valoriser et renforcer ce lien. Des repas, des goûters, des pique-niques peuvent également être organisés au cours de ces séances d'une ou deux heures qui peuvent mobiliser deux éducatrices/teurs de la MAPES. « Notre rôle est de maintenir des relations positives dans un cadre protégé. Nous sommes particulièrement vigilants, au cours de ces rencontres, à ce que l'aîné ne soit pas parentifié. Nous faisons en sorte de lui redonner sa place d'adolescent », poursuit-elle. En Indre-et-Loire, l'Espace de rencontre parents-enfants (ERPE), rattaché au Village ACTION ENFANCE de Pocé-sur-Cisse, assure la même mission, en étant très vigilant à la manière dont les relations s'expriment entre les membres de la fratrie. « L'un des critères que nous observons avec acuité est : est-ce que le fait d'être ensemble réactive les traumas de la vie de famille passée ? Nous voyons des fratries hyperliées, complices, pour qui c'est une force d'être ensemble. La fratrie est alors une ressource dans le placement. Et d'autres pour lesquelles le frère, la sœur sont le miroir des souffrances



vécues, et pour qui c'est intenable de passer ne serait-ce que quelques heures ensemble », résume Chloé Donval, éducatrice à l'ERPE.

Autre dispositif extérieur aux Villages d'Enfants et d'Adolescents : le placement éducatif à domicile (PEAD), en vigueur au sein de la Fondation en Indre-et-Loire, Meuse, Essonne et Seine-et-Marne. Ce mode de placement au domicile des parents relève de plusieurs conditions : l'absence de danger imminent et l'adhésion des parents. Il est particulièrement opérant dans le cas des retours en famille mais peut aussi être prescrit par le juge des enfants pour éviter la séparation que représente un placement en institution. « Nous travaillons sur le fonctionnement de la famille, ce qui inclut la fratrie, même si le placement à domicile ne concerne que l'un des enfants, analyse Olivier Cosmao, chef de service au Village d'Enfants et d'Adolescents de Bar-le-Duc. Imaginez des parents qui n'ont hébergé leurs enfants que sporadiquement pendant quatre ou cinq ans, ils sont bien démunis lorsque le juge met fin au placement. L'étayage éducatif que nous apportons est une vraie plus-value pour les parents chez qui nous remobilisons au besoin les compétences parentales. Mais également pour les enfants qui peuvent se retrouver chez eux avec leurs frères et sœurs dans un cadre sécurisé par la présence temporaire des éducateurs. » Le principe du PEAD est de permettre un repli dans un Village ACTION ENFANCE. Un enfant ou une fratrie dans son ensemble – si les relations entre les frères et sœurs le permettent - peuvent ainsi être accueillis dans le cadre bienveillant du Village, encadrés par les éducateurs du PEAD qu'ils connaissent déjà.

# ALLER PLUS LOIN

## Pour que la fratrie puisse être une vraie ressource

Réflexions à poursuivre, freins à lever, chantiers à mener par la Fondation ACTION ENFANCE et, plus largement en Protection de l'enfance, pour que l'accueil de fratries, désormais inscrit dans la loi, aille au-delà du placement de frères et sœurs dans un même établissement.



### **FIXER** des objectifs de travail autour de la dynamique fraternelle

Accueillir des fratries ensemble est – avec le quotidien partagé – l'un des fondamentaux d'ACTION ENFANCE. Pour autant, un travail spécifique est-il entrepris pour faire exister les liens fraternels ? Quoi qu'il en soit, la formalisation reste faible. Une action de progrès serait d'inscrire des objectifs précis dans le projet personnalisé de l'enfant, de chacun des frères et sœurs accueillis. Des objectifs qui seraient définis avec l'assentiment des membres de la fratrie – tels qu'ils se ressentent – et en accord avec les équipes éducatives qui connaissent chaque enfant et savent qualifier ces liens.

### **FAVORISER** les séjours en fratrie

Profiter de quelques jours de vacances pour recréer ou consolider des liens fraternels, forger des souvenirs vécus ensemble, nourrir une histoire commune dans un contexte moins marqué par le quotidien et l'institution : c'est la principale vertu des séjours en fratries, organisés « sur mesure » et encadrés par les équipes éducatives. Cette parenthèse peut être l'occasion de réunir des enfants qui ne sont pas accueillis ensemble, mais qui tireraient bénéfice à partager des moments de vie. L'expérience peut même inclure les parents, si l'ordonnance de placement le permet.

Lorsque les situations au sein de la fratrie sont plus complexes, ACTION ENFANCE peut favoriser l'organisation de séjours de renforcement des fratries, dans le cadre



exemplaire de son dispositif AGILE, financé intégralement grâce à la générosité de ses donateurs.

### **DÉVELOPPER** les outils qui aident à appréhender les contours familiaux

La fratrie peut être une ressource pour l'avenir : c'est une conviction que porte ACTION ENFANCE. Pour autant, les enfants protégés ignorent parfois l'étendue de leur fratrie, nés de plusieurs unions, certains étant placés, d'autres continuant à vivre dans un foyer recomposé. Frères et sœurs, quasi frères et quasi sœurs : pour aider les enfants à mieux connaître leur histoire familiale, le recours à des outils du type « constellation familiale » ou autres méthodes permettant de mieux qualifier les relations fraternelles, pourraient être promus.

### **RENFORCER** les connaissances des professionnels sur la fratrie

En Protection de l'enfance, l'accueil de fratries nécessite une approche spécifique. Pour les professionnels qui œuvrent dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents, il s'agit d'appréhender la notion de fratrie pour mieux décliner ses spécificités, de comprendre l'intérêt d'accueillir des frères et sœurs ensemble mais aussi les limites, de cerner les enjeux du lien fraternel et le travail d'individualisation des enfants au sein même d'une fratrie. Ces connaissances





sont abordées dans la formation interne et dans la formation des éducateurs/trices familiaux dispensée grâce à la générosité des donateurs d'ACTION ENFANCE. Ces modules doivent être déployés et enrichis en continu pour que le travail autour de la fratrie s'ancre dans des compétences solides.

### **ACCOMPAGNER les majeurs dans la consolidation des liens de fratries**

En quête de ressources externes pouvant soutenir les jeunes gens qui font appel à ACTION+, les référents de ce dispositif d'après placement de la Fondation se tournent naturellement vers les frères et sœurs majeurs, lorsqu'ils les connaissent et lorsque ceux-ci peuvent apporter une aide d'une manière ou d'une autre. Cette entraide est avérée dans de très nombreux cas. Il s'agit d'une piste à entretenir.

Par ailleurs, une réflexion pourrait être menée pour accompagner les aînés dans la demande et surtout la mise en œuvre de droits de visite et d'hébergement (DVH) de leurs jeunes frères et sœurs encore accueillis à la Fondation. Concrètement, lorsqu'il s'agit de jeunes majeurs à la situation fragile, comment mettre en œuvre ce DVH ? De façon très prosaïque, peut-on participer aux frais de déplacements, restauration et activités afin d'encourager le frère ou la sœur majeur à s'occuper de ses cadets ?

Le grand saut dans l'âge adulte est souvent vertigineux pour les jeunes gens sortis de la Protection de l'enfance. Plus que jamais, une épaule, un soutien moral et matériel leur sont nécessaires pour s'insérer dans la vie active. ACTION+, le dispositif d'accompagnement après placement de la Fondation ACTION ENFANCE, est à leur écoute et soutient chacun dans ses projets, à toute étape de sa vie. Car chaque enfant que la Fondation a accueilli comptera toujours pour elle.

## **Pérenniser les liens entre frères et sœurs avec...**



**ACTION+**

### **AGILE**

Ce dispositif de séjours d'apaisement, encadrés par des éducateurs, a été mis en place par ACTION ENFANCE pour offrir aux enfants et adolescents qui en ont besoin des moments de ressourcement, le plus souvent en pleine campagne, au contact de nouvelles personnes avec lesquelles ils vivent des expériences enrichissantes. Ces séjours peuvent être mis à profit pour renouer des liens fraternels et prendre du recul sur l'histoire familiale. AGILE est financé intégralement grâce à la générosité des donateurs et partenaires privés de la Fondation.



**Se renseigner,  
faire un don :**  
[www.actionenfance.org](http://www.actionenfance.org)

### **ACTION+**

Le dispositif d'après placement de la Fondation accompagne dans ses projets et ses difficultés tout ancien enfant accueilli qui le souhaite, à tout moment de sa vie. Près de 200 bénéficiaires reçoivent un soutien concret et moral grâce à l'action de sept éducateurs référents, répartis à proximité des Villages ACTION ENFANCE. Agissant en tant que mentors, les référents ACTION+ aident la personne à (re)mobiliser ses propres ressources ainsi que celles qu'elle peut solliciter. Le soutien et l'entraide fraternelle sont fortement encouragés quand ils sont possibles. ACTION+ est financé à 100 % grâce à la générosité des donateurs et partenaires privés de la Fondation.

### **LE PARRAINAGE**

Cet engagement qui consiste à créer une relation pérenne entre une personne de confiance et un enfant ou un adolescent, pour lui permettre de vivre des moments et des séjours en dehors du Village ACTION ENFANCE est fortement promu par la Fondation. D'autant plus lorsqu'un frère ou une sœur aîné souhaite investir ce rôle pour les cadets de la fratrie restés au Village. 200 enfants accueillis à la Fondation ne dorment jamais chez leurs parents ni en dehors d'un contexte collectif. Une soixantaine de parrainages sont en cours mais une trentaine d'enfants sont toujours en attente d'un parrain ou d'une marraine.

**Intéressé par un parrainage ?**  
[contact.parrainage@actionenfance.org](mailto:contact.parrainage@actionenfance.org)  
**01 53 89 12 34**



## Merci pour eux

La Fondation ACTION ENFANCE poursuit sa mission de faire grandir ensemble toujours plus de frères et sœurs dans ses Villages d'Enfants et d'Adolescents grâce au soutien des Conseils départementaux et à la générosité de ses donateurs et partenaires privés.

Quinze Villages ACTION ENFANCE accueillent aujourd'hui plus d'un millier d'enfants. Quatorze écoVillages, en projet et en chantier d'ici 2030, accueilleront près de 500 enfants supplémentaires.

Autant de frères et sœurs qui auront la chance de partager leur enfance et de pouvoir compter les uns sur les autres dans la vie adulte.

Vous pouvez continuer à suivre nos actions sur notre site internet [www.actionenfance.org](http://www.actionenfance.org) et apporter votre soutien aux enfants de différentes manières : dons, legs, assurances-vie, donations, parrainage, bénévolat, mécénat, partenariat.

N'hésitez pas à nous transmettre vos envies et vos idées. Nous les accompagnerons.

[accueil@actionenfance.org](mailto:accueil@actionenfance.org)

« Depuis près de 70 ans, la Fondation ACTION ENFANCE, reconnue d'utilité publique, poursuit la mission de protéger et d'éduquer des enfants séparés de leurs parents pour des raisons de maltraitance ou de lourdes négligences familiales.

Elle leur permet de grandir, frères et sœurs ensemble, de l'enfance à l'âge adulte au sein de ses Villages d'Enfants et d'Adolescents.

Convaincue de la force que peuvent représenter les liens fraternels pour l'avenir des enfants qu'elle accueille, ACTION ENFANCE met tout en œuvre pour étayer et valoriser la relation fraternelle quand elle est possible. »



Fondation reconnue d'utilité publique

*Grandir en Village d'Enfants  
et d'Adolescents*

4, rue du Texel - 75014 Paris - Tél. : 01 53 89 12 34  
[www.actionenfance.org](http://www.actionenfance.org)